DLP 27-7-78012481

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Departementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 135 - 26 Juillet 1978

V I G N E

MILDIOU : Le vignoble est sain. Toutefois pour favoriser le bon aoûtement des bois, un renouvellement de la couverture fongicide est conseillé au tout début de la semaine prochaine.

OIDIUM : Maintenir la protection en ajoutant du soufre à la bouillie anti-mildiou.

POURRITURE GRISE : Nous rappelons notre bulletin n° 130 du 15 juin 1978 précisant que la deuxième application anti-botrytis est à effectuer au stade "début fermeture de la grappe".

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Le deuxième vol a été sensiblement retardé et les pontes sont encore rares dans la plupart des secteurs. Néanmoins dans les situations précoces, notamment Beaujolais, Sud Mâconnais, etc..., une application insecticide avant pénétrations des chenilles doit être effectuée dès la semaine prochaine, éventuellement associée au traitement anti-pourriture.

ARAIGNEES ROUGES ET JAUNES : Les populations restent très faibles et ne justifient pas actuellement de traitement spécifique.

ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE : Les zones contaminées par le "Pou de san José" et notamment les pépinières font l'objet d'une législation et d'une surveillance spéciale rendant les traitements obligatoires. Aussi les arbres et arbustes contaminés par cette cochenille devront recevoir dans les jours prochains une application insecticide copieuse et soignée visant la charpente, le tronc sans oublier le collet, refuge des cochenilles, avec un des produits suivants : méthidathion (Ultracide) à 200 g. de matière active/hl ; oléoparathions à 25 g. m. a./hl ou parathions émulsion à 30 g. m. a./hl.

C O L Z A

PHOMA : Un labour profond est recommandé après broyage des pailles pour enterrer soigneusement les débris de récolte et limiter les risques de contamination possible à partir des spores du phoma produites par les organes de conservation présents sur les tiges du colza.

CULTURES LÉGUMIÈRES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : Renouveler dans les meilleurs délais la couverture fongicide pour toutes les cultures non susceptibles d'être défanées ou récoltées prochainement.

MILDIOU DE LA MACHE : Prévenir les attaques du champignon par un traitement des graines avec mancozèbe ou zinèbe (5 à 10 g.m.a./Kg) et plus tard par des pulvérisations (du stade cotylédon au stade couverture du sol) avec les mêmes produits utilisés à 160g.m.a./hl.

H O U B L O N

PUCERONS : Pour lutter contre les colonies de pucerons localement très importantes il faut bien mouiller l'ensemble de la végétation et utiliser de préférence un produit aphicide doté d'une action endothérapique tel que : formothion (Anthio fort), diméthoate(Rogor, Daphène, Perfektion,...) ométhoate (Folimate) vamidothion (Kilval, Sepaphid,Vamifène),...

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

P64

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" Le Directeur Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 AD